



République Française
Département de la Moselle

COMPTE RENDU DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 SEPTEMBRE 2021

L'an Deux Mille Vingt-et-un, le vingt-et-un septembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le quatorze septembre se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil de communauté du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Étaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Guy KREMER, Denis BAUR,

Absent avec procuration : Benoit STEINMETZ à Michel PAQUET

Absents excusés : Rachel ZIROVNIK, David ROBINET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Pascal MULLER, D.G.S.T, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel, Manon TURPIN, service communication



1. Objet : Rappel du calendrier des réunions institutionnelles et politiques à venir

SEPTEMBRE 2021

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	22/09/2021	17 h 30	Commission Politique Sport	Grande salle de réunion
Jeudi	23/09/2021	17 h 00	Commission Politique Culture	Grande salle de réunion
Mardi	28/09/2021	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Salle du Conseil
		19 h 00	Conseil communautaire	Salle du Casino
Jeudi	30/09/2021	18 h 30	Commission Développement économique	Grande salle de réunion

OCTOBRE 2021

Jours	Dates	Heures	Réunions	Lieux
Mercredi	06/10/2021	15 h 30	Commission d'Appel d'offres	Petite salle de réunion
		18 h 00	Commission Politique Touristique	Grande salle de réunion
Jeudi	07/10/2021	18 h 00	Commission Mobilité et Coopération transfrontalière	Grande salle de réunion
Mardi	12/10/2021	17 h 30	Séance de travail du Bureau communautaire	Salle du Conseil
Jeudi	14/10/2021	18 h 30	Commission Environnement - Développement durable	Grande salle de réunion
Mercredi	20/10/2021	18 h 30	Commission Petite enfance - affaires sociales- Commission attribution des places en Multi-accueils communautaires	Grande salle de réunion
Jeudi	21/10/2021	18 h 00	Commission Suivi des Travaux	Grande salle de réunion

Le Bureau communautaire prend acte.

2. Objet : Adoption du compte rendu de la réunion du Bureau communautaire en date du 31 août 2021

Il est demandé au Bureau communautaire de bien vouloir adopter le compte rendu de la réunion du 31 août 2021.

Le Bureau communautaire adopte à l'unanimité le compte rendu.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

3. Objet : Association Nord Moselle+ - Demande de financement de l'I.U.T de Thionville-Yutz pour le développement de l'offre de formation de son 4^e département Hygiène Sécurité Environnement

Vu les statuts de la CCCE notamment la compétence supplémentaire « soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche »,

Vu la décision n° 3 du Bureau communautaire en date du 8 juin 2021 actant le projet de protocole d'accord entre les 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ », relatif au développement de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire nord mosellan,

Vu la demande de financement de l'I.U.T. de Thionville-Yutz, d'un montant de 66 000 € pour soutenir le développement de l'offre de formation de son 4^e département « Hygiène

Sécurité Environnement », sollicitée auprès de l'Association Nord Moselle +, pour l'année 2021-2022,

Considérant la volonté des 6 EPCI membres de l'association « Nord Moselle+ » d'unir leurs efforts pour accélérer le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche et en faire l'un des moteurs de l'économie intercommunautaire,

Considérant l'engagement financier des 6 EPCI membres défini à proportion de leur population respective,

Considérant la règle de répartition définie entre les EPCI de Nord Moselle+, ci-après,

EPCI	Population	% population	Participation/EPCI
CCAM	34 689	13,69 %	9 035,40 €
CAPFT	80 039	31,58 %	20 842,80 €
CCB3F	25 187	9,94 %	6 560,40 €
CAVF	70 402	27,78 %	18 334,80 €
CCCE	25 985	10,25 %	6 765,00 €
CCPHVA	17 134	6,76 %	4 461,60€
Totaux	253 436 habitants	100 %	66 000,00 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- d'autoriser le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 6 765,00 €, soit 10,25 % du montant total sollicité, à l'I.U.T. de Thionville-Yutz,
- d'autoriser le Président à signer la convention de financement avec l'I.U.T. de Thionville-Yutz,
- d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

4. Objet : Elaboration du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs - Marché 1828PCAA - Avenant n° 1 de régularisation avec l'entreprise OTE Ingénierie à 67403 ILLKIRCH

Vu les articles L. 2194-1 et R. 2194-3 du Code de la Commande publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché notifié le 4 juin 2018, passé en procédure adaptée avec l'entreprise OTE Ingénierie à ILLKIRCH (67403).

Le présent avenant n° 1 a pour but de régulariser :

- des prestations supplémentaires effectuées,

- d'augmenter le montant initial du marché.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial, il a été nécessaire d'adjoindre au programme initial, 2 réunions complémentaires (une réunion préparatoire portant sur la phase II de l'étude, et une réunion technique relative à la stratégie et à la préparation de la concertation).

Le renouvellement des conseillers municipaux et communautaires en 2020 et la crise sanitaire du COVID-19 ayant bousculé le calendrier initial, ont également empêché la tenue de la concertation prévue avec les habitants du territoire.

En conséquence, ce sont 2 nouvelles réunions qui ont été programmées :

- la première pour présenter la démarche du P.C.A.E.T., les enjeux et la phase I à la nouvelle commission constituée,
- la seconde pour déterminer les axes stratégiques et la démarche de concertation en phase avec les mesures sanitaires en vigueur (consultation des habitants par voie dématérialisée : internet, réseaux sociaux, ...).

Ce sont au total, 4 réunions supplémentaires qui ont été nécessaires pour mener à bien le marché en cours.

Le montant du marché initial était de : 48 687,50 € H.T. (quarante-huit mille six cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes hors taxes). Le montant du marché après avenant n° 1 est porté à : 53 087,50 € H.T. (cinquante-trois mille quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes hors taxes), soit une augmentation de 4 400,00 € H.T., soit 9,03%.

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 1 de régularisation au marché de service 1828PCAA « Elaboration du P.C.A.E.T. (Plan Climat Air Energie Territorial) de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs », avec l'entreprise OTE Ingénierie à ILLKIRCH,**
- **d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

5. Objet : Action de communication : soutien de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs pour la création de sections sportives scolaires dans des collèges du territoire - Dotation d'équipements sportifs à destination des élèves

A la rentrée 2021, deux sections sportives se sont ouvertes dans les collèges situés sur le territoire communautaire. Ces sections sont :

- la section sportive handball au collège Charles PEGUY à Cattenom (30 élèves) ;
- la section sportive roller artistique au collège Jean-Marie PELT à Hettange-Grande (9 élèves).

Afin d'encourager ces sections sportives, la Communauté de Communes de Cattenom et Environs souhaite doter ces jeunes athlètes d'un équipement sportif complet.

Il est proposé que ces élèves reçoivent un ensemble complet de survêtement (veste + pantalon), une tenue de sport (tee-shirt + short) et un sac de sport avec apposition du logo communautaire.

La section sportive handball sera également dotée de 10 ballons.

Le budget global alloué à l'attribution des équipements sportifs est d'un montant de 15 138,50 € T.T.C..

La dépense est inscrite au budget 2021 au titre des actions de communication.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **de se prononcer favorablement sur la dotation d'équipement telle que proposée ci-dessus,**
- **d'engager ces dépenses au titre des actions de communication,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

6. Objet : Acquisition - Livre « Luxembourg-Lorraine au Moyen-Âge »

La CCCE a été sollicitée par les éditions Klopp dans le cadre de la parution prochaine d'un ouvrage intitulé « **Luxembourg-Lorraine au Moyen Âge** ».

Ce livre aborde l'histoire européenne pendant la période médiévale. Il concerne principalement le centre de la Grande Région, avec un focus sur la zone franco-luxembourgeoise et l'axe mosellan.

Pour garantir l'équilibre financier du projet, les éditions Klopp ont sollicité le soutien des collectivités locales, et de la CCCE en particulier, via l'achat de 150 exemplaires pour un montant de 8 250 € T.T.C.

Cet ouvrage inachevé de Philippe Stachowski, disparu en mars 2020, a été finalisé par Jean-Jacques Sitek et Jean-Marie Blaising, historiens renommés, qui ont su mettre en valeur ce livre, et ainsi honorer la mémoire de Philippe Stackowski.

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'acheter 150 exemplaires de l'ouvrage, dont 130 seront réservés à des opérations de communication et donc délivrés à titre gratuit, et 20 seront réservés à la vente, notamment à l'Office de Tourisme communautaire,**
- **de fixer le prix de vente unitaire du livre à 55 € T.T.C.,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour :	9
Abstention :	0
Contre :	0

7. Objet : Convention de résidence avec l'Orchestre Symphonique Divertimento (OSD) pour la mise en œuvre d'un Parcours d'Actions Artistiques et Culturelles (PAAC),

Considérant que la Communauté de Communes de Cattenom et Environs, au titre de sa politique culturelle, souhaite favoriser l'accès au plus grand nombre à la musique en général en démystifiant et démocratisant le rapport à la musique symphonique en particulier,

Considérant qu'elle entend développer une action culturelle globale, comprenant des actions de sensibilisation, de médiation et de diffusion du répertoire symphonique auprès des publics les plus larges en temps scolaire et hors temps scolaire, à destination des enfants, adultes et familles,

Considérant que la CCCE entend renforcer le sentiment d'appartenance au territoire en organisant des projets collectifs en lien avec les écoles de musique identifiées du territoire,

Considérant l'expertise de l'OSD, dont les actions qu'il propose doivent permettre de développer des projets adaptés, qui favoriseront la coopération, la mutualisation de ces acteurs, autour d'événements musicaux collectifs et partagés. Il s'agit entre autres de permettre à des musiciens amateurs originaires de ces différentes écoles, de participer à des créations musicales en partageant la scène avec des musiciens professionnels de l'OSD,

Considérant que l'OSD développe depuis de nombreuses années, à destination des territoires ruraux ou urbains éligibles à la Politique de la Ville, un Parcours d'Actions Artistiques et Culturelles (PAAC), ayant pour ambition d'inscrire la musique comme vecteur de lien social, et permettant d'accompagner les acteurs locaux des territoires souhaitant offrir à leur population une action culturelle basée sur l'exigence et l'excellence afin de faire émerger des savoir-faire, éveiller les sensibilités et favoriser les pratiques artistiques autonomes,

Considérant que la CCCE, comme l'OSD, entendent proposer « *l'Excellence Artistique pour Tous* », instaurant une relation de partenariat et de coopération durables avec des instrumentistes de haut niveau et une Cheffe à la notoriété internationale (Zahia ZIOUANI),

Considérant qu'une action durable avec un orchestre prestigieux doit contribuer au rayonnement de la Communauté de Communes bien au-delà du territoire communautaire,

Considérant la convention cadre proposée par l'OSD, prévoyant une collaboration annuelle avec la CCCE, renouvelable dans la limite de 3 ans,

Considérant qu'au terme de ces 3 années, le territoire de la CCCE pourra bénéficier de l'expertise de l'OSD afin de créer un réseau autonome et vivant des acteurs locaux chargés de l'enseignement et de la pratique musicale,

Considérant qu'une programmation annuelle est arrêtée pour chaque année scolaire en fonction des attentes de la CCCE et de l'atteinte des objectifs,

Considérant la proposition d'actions coconstruite entre la CCCE et l'OSD pour la période du 4 octobre 2021 au 15 mai 2022 et qui prévoit :

- des ateliers de sensibilisation animés par des musiciens de l'OSD en temps scolaire et à destination des classes de CM1 du territoire,
- la mise en place d'un concert éducatif à destination de ces classes (03/12/2021),
- la mise en place de 5 master-class à destination des musiciens des écoles de musique du territoire en vue de préparer un grand concert de restitution (14 mai 2022),
- la mise en place de 2 concerts thématiques de l'OSD en grande formation et à destination du tout public (03/12/2021 et 15/05/2022),
- une conférence ouverte au public avec la Cheffe Zahia ZIOUANI.

Considérant le lien tissé avec l'OSD depuis 2019 et que lors de ses 3 programmations à l'échelle du territoire, l'OSD a conquis un large public,

Considérant les crédits inscrits au budget 2021 de la Collectivité,

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Politique Culture », en date du 30 juin 2021,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'autoriser le Président à signer la convention cadre initiale pour la mise en œuvre d'un PAAC avec l'Orchestre Symphonique Divertimento,**
- **d'arrêter les actions pour la période du 4 octobre 2021 au 15 mai 2022 telles que décrites ci-dessus, et pour un montant de 90 500 € (hors frais d'accueil des musiciens, frais techniques...),**
- **d'autoriser le Président à signer le bulletin d'adhésion de la Collectivité au projet de l'OSD « Accès à la culture pour tous »,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

8. Objet : Solde subvention au titre des projets culturels reconnus d'intérêt communautaire : Association Jeunesse 3 Villages (J3V)

Vu le règlement de soutien aux associations culturelles du territoire adopté par le Conseil communautaire en date du 16 février 2010,

Considérant que ce règlement fixe des critères d'éligibilité pour l'octroi d'une subvention communautaire,

Considérant que le projet de Festival de théâtre 100 % professionnel « Ici ou là » proposé par l'Association Jeunesse 3 Villages répond à l'ensemble des critères d'éligibilité prévus par ce même règlement :

- inscription dans la thématique spectacle vivant,
- valeur qualitative forte en faisant appel à des compagnies professionnelles,
- dimension communautaire,
- projet unique de par son rayonnement,

Considérant l'avis favorable émis par la Commission « Culture » lors de la séance du 30 juin 2021,

Considérant la délibération n° 11 du Bureau communautaire en date du 6 juillet 2021 approuvant la convention de partenariat avec l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation de ce Festival « Ici ou là »,

Considérant que cette même convention précise qu'une subvention d'un montant de 7 685 € est octroyée au profit de l'Association Jeunesse 3 Villages pour l'organisation de ce festival,

Considérant que cette même convention précise que le solde prévisionnel de subvention (soit 2 305,50 €) soit versé après production d'un bilan par l'Association,

Considérant que l'Association a transmis à la CCCE les bilans qualitatif, quantitatif et financier de ce festival qui s'est déroulé comme suit :

Bilan quantitatif :

	Commune proposée	Lieu	Thème / Public	Spectacle	Jauge réelle
17 sept 2021	Berg sur Moselle 20h30	L'Atrium	Comédie Tout public à partir de 14 ans	Conseils pour 1 jeune épouse	35
18 sept 2021	Boust 15h	Etangs	Performance chorégraphique et musicale Tout public	Landscaper, ici même à ciel ouvert	74
	Hagen 16h30	Préau de la Mairie	Déambulation interactive Familial	Déambulation La Rayure + Conte	39
	Beyren lès Sierck 20h30	Salle des fêtes	Soirée Polar A partir de 12 ans	Soirée Polar = 2 spectacles avec Collation La mauvaise habitude de soi + 1 conte	32
19 sept 2021	Zoufftgen 10h30	Préau	Tour de chants Jeune public à partir de 3 ans	Sales fées ! Pour les mômes...ça suffit !	93
	Evrange 10h30	Bibliothèque des 3 Villages	Conte Très Jeune public, à partir de 1 an	Conte de Léa Pellarin - Bout du Monde ou Au fond des Bois	55
	Fixem 16 h	Salle des fêtes	Spectacle musical grande forme Jeune public à partir de 6 ans	Zélie et la Zorbox	110
Jauge totale					438

Bilan qualitatif :

438 spectateurs ont pu profiter d'un ou plusieurs spectacles de cette 1^e édition du Festival « Ici ou là », Festival de théâtre 100 % professionnel. Ce chiffre est un réel succès pour cette nouvelle programmation.

Il est important de préciser qu'en moyenne ce sont 82 % spectateurs originaires du territoire de la CCCE qui se sont déplacés. En effet, 360 habitants du territoire ont assisté à une ou plusieurs représentations. Cela répond à l'objectif même de ce festival : permettre aux habitants des communes de la CCCE, mêmes ceux des petites communes d'accéder à des formes d'animation culturelle qualitatives.

Les jauges ont été inégalement atteintes d'un spectacle à l'autre, mais les offres pour le jeune public ont affiché complets.

Des liens très intéressants ont été constatés lors de ce week-end, entre le public et les artistes, entre la CCCE et le public, entre les associations locales (venues proposer des services buvette) et l'association J3V, entre les communes-la CCCE-et l'association J3V.

L'association a adressé le bilan financier de ce festival, excédentaire de 187,45 €.

Bilan financier :

Charges		Produits	
Cachets artistiques	6629,15 €	Ventes de marchandises	41,50 €
Taxes	218,38 €	Fonds propres associatifs	
Déplacements artistes	275 €	CCCE	7685 €
Frais d'accueil artistes	278,96 €		
Petit matériel	137,56 €		
Totaux	7539,05 €		7726,5 €

Considérant cet exposé,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- de procéder au versement du solde de subvention équivalent à 30 % de ce montant, soit 2 305,50 € conformément à la convention de partenariat,
- d'autoriser le Président ou son représentant d'effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

La séance s'achève à 18 h 44.

Le Président,
Michel PAQUET



